



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ETUDES

PROCES-VERBAL

**de la seizième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais,
tenue le mercredi 17 mars 2004 , 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 19 mai 2004

Procès-verbal de la seizième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 17 mars 2004, 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
PRÉSIDENT		
Dubé, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
MEMBRES		
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives	X	
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Côté, Denyse Professeure Département de travail social et des sciences sociales	X	
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Professeure Département des sciences comptables	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
OBSERVATEURS		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque	X	
INVITÉ		
Charron, Dominique Agent de recherche Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

En l'absence du doyen des études, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, préside l'assemblée. Le président constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 30.

1- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par monsieur Serge Gagnon les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2 - PERIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS
- 3 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 15^{EME} REUNION DE LA SCE
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Affaires en découlant
- 4 - RAPPORT *LA FORMATION EN LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS A L'UQO*
- 5 - PROCHAINE REUNION
- 6 - LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2 - **PERIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS**

Le président d'assemblée transmet aux membres le message de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, informant que le doyen des études, monsieur Daniel Pelletier, est en congé de perfectionnement pour une période de trois mois.

3 - **PROCES-VERBAL DE LA QUINZIEME REUNION DE LA SCE**

3.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin appuyée par madame Ilham Benyahia les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quinzième réunion de la Sous-commission.

3.2 **Affaires en découlant**

Le dossier d'évaluation du programme de Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines a été déposé à la Commission des études du 8 mars dernier et il a été très bien reçu par la Commission qui a apprécié le travail accompli.

Le dossier d'évaluation et de modification du programme de Certificat en travail social a aussi reçu l'aval de la Commission des études lors de la réunion du 8 mars.

4 - **RAPPORT *LA FORMATION EN LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS A L'UQO***

Présentation

Le président d'assemblée informe les membres que le rapport résulte d'un travail de consultation et d'analyse sur l'implication de l'offre de programmes en langues autres que le français dans la perspective des services que l'Université doit offrir à ses étudiants. Les instances décisionnelles souhaitent développer des moyens afin que ces programmes aient un fonctionnement adéquat et, par conséquent, aucune décision n'est prise relativement à l'offre de ces programmes. À l'égard des solutions à envisager, le recteur, monsieur Francis Whyte, formera sous peu un comité de travail.

Le rapport n'avait pas été soumis à la Sous-commission des études parce qu'il visait les services offerts et non l'examen d'enjeux académiques de ces programmes.

Commentaires des membres

Orientation, mission de l'UQO

Certains membres sont d'avis que la poursuite de l'offre de programmes en anglais et la mise en place de services aux étudiants conséquents aura pour effet que l'Université deviendra bilingue (exigence d'embauche par exemple) et risque, à plus ou moins long terme, l'assimilation des francophones. On rappelle que la tendance culturelle et linguistique dans la région, dont on ne peut faire fi, est de privilégier l'anglais et l'on sait qu'habituellement, ce sont les francophones qui sont bilingues. Il est donc primordial que l'Université tienne compte de cette réalité et se prononce.

Il serait peut-être pertinent d'attendre que la politique linguistique de l'Université soit élaborée puis de considérer les balises qui y seront prescrites avant de poursuivre les discussions sur les programmes offerts en anglais. Un débat de fond devrait avoir lieu sur l'orientation linguistique de l'Université avant que celle-ci décide si elle devient ou non bilingue.

Historique de l'offre des programmes en anglais

Des membres rappellent que l'offre en langue anglaise de certains programmes a d'abord émané de demandes externes pour des groupes spécifiques (ex. : gouvernement fédéral). Le Conseil d'administration a alors entériné cette offre de programmes. Toutefois, l'offre élargie en langue anglaise n'a pas fait l'objet d'approbations systématiques par les instances (SCE, CE) au sens où on l'entend habituellement. Par ailleurs, au moment de l'offre à des groupes spécifiques, le régime d'études de ces étudiants était à temps partiel et ces étudiants recouraient très peu aux services de l'Université. Depuis, la clientèle s'est grandement accrue et diversifiée et maintenant une forte proportion d'étudiants sont inscrits à temps complet. Les demandes de services ont augmenté de façon proportionnelle et, du fait que plusieurs étudiants ne parlent pas français et ont même parfois des difficultés en anglais, un accompagnement individuel est souvent requis.

Un membre indique que le fait que ces programmes soient accessibles à une clientèle européenne (de la France surtout) ayant un accès facile à un environnement anglophone et ce dans un cadre culturel francophone a aussi aidé à populariser ces programmes.

Un membre souligne qu'actuellement, ces programmes sont exclusifs et ne sont offerts par aucun autre établissement.

Rapport actuel

Un membre rappelle que le présent rapport est basé sur des consultations, des évaluations et qu'on y propose des solutions. La consultation des personnels fait en sorte qu'ils ont des attentes et comptaient obtenir sous peu un soutien de l'administration dans leur travail auprès des clientèles non francophones. Le report de décision fait persister les problèmes et constitue pour eux un recul. Bien que le Conseil d'administration réitère le caractère francophone de l'UQO, au quotidien, les personnels doivent fournir des services complets à tous les étudiants.

Travaux du futur comité aviseur

Des membres considèrent que les éléments suivants devraient être pris en compte par le comité formé par le recteur lors de ses travaux :

- consultation : inclure dans la consultation toutes les catégories de personnes de la communauté universitaire (étudiants, professeurs, départements, etc.) de même que la Sous-commission des études. Il est aussi souhaité que le comité fasse connaître le processus de travail qu'il adoptera ;
- analyse coûts/bénéfices : effectuer une analyse globale incluant les coûts et les bénéfices des différents aspects impliqués (tâches, retombées pour l'UQO, etc.) y compris l'impact sur l'offre potentielle de nouveaux programmes ;
- contraintes existantes en matière de bilinguisme : la *Politique d'indexation* (1989) de l'Université du Québec établit les règles à suivre pour les bibliothèques du réseau. Selon la politique, les descripteurs décrivant les sujets des documents doivent être exclusivement en français. Ceci implique, par exemple, que toute recherche «par sujets» ne peut se faire qu'en français ;
- stages : examiner l'impact de ces programmes sur l'offre de stages à Ottawa.

Suggestions

Des membres formulent les propositions suivantes :

- l'évaluation de ces programmes, conformément à la politique institutionnelle, ne pourrait-elle pas constituer une étape de recadrage des objectifs, des besoins, etc. pour ces programmes ? Les résultats de l'évaluation pourraient fournir des éléments de solution ;
- chercher des solutions à la surcharge de travail (du fait de l'augmentation de fréquentation) pour les personnels et aux problèmes qui ne sont pas nécessairement liés à la langue d'usage ;
- offrir la formation en association avec d'autres établissements ;
- ajouter comme exigence d'admission la réussite d'un examen de français (équivalent au *Test of English as a Foreign Language* (TOEFL)) ;

- permettre aux étudiants de déposer leur mémoire en anglais (ou dans une autre langue) lorsque le directeur de recherche l'autorise ;
- ajouter au répertoire des cours de l'Université des cours de français langue seconde et offrir la possibilité de suivre des cours intensifs de français en début de programme .

Informations supplémentaires

Les précisions suivantes sont apportées par le président d'assemblée ou par des membres :

Caractère francophone de l'Université

Le fait que l'Université du Québec en Outaouais soit un établissement francophone n'a jamais été remis en question et la résolution du Conseil d'administration en fait foi.

Politique linguistique

En vertu de l'article 88.1 de la *Charte de la langue française*, tout établissement d'enseignement universitaire doit, avant le 1^{er} octobre 2004, se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française.

Si l'on considère les politiques linguistiques préparées jusqu'ici par d'autres établissements, les énoncés demeurent généraux et s'en tiennent le plus souvent au respect de grands principes sans aborder les aspects plus pratiques. À l'UQO, l'élaboration de la politique pourrait s'avérer l'occasion pour les différentes instances de clarifier les orientations.

Évaluation des programmes offerts en anglais

L'évaluation institutionnelle, conformément à la politique d'évaluation des programmes de l'UQO, n'est pas arrivée à échéance (selon le calendrier octal prévu) pour ces programmes. Toutefois, ces programmes font l'objet d'autres types d'évaluation ; le programme de Maîtrise en gestion de projet, par exemple, est évalué selon un processus d'audit mené par les constituantes UQ associées au programme. Il est de plus soumis annuellement pour obtenir l'accréditation du *Project Management Institute* (PMI).

Après délibérations les membres conviennent de discuter à nouveau de ce dossier lors de la prochaine réunion et demandent que le procès-verbal de la seizième réunion leur soit remis dès que possible. Les membres souhaitent recevoir les documents déposés au Conseil d'administration qui n'ont pas été publiés sur le site internet. Les membres ayant des informations ou des documents supplémentaires sont invités à les faire parvenir aux autres membres.

5 - PROCHAINE REUNION

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le 14 avril 2004.

6 - LEVEE DE LA REUNION

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin appuyée par monsieur Alain Beaufiles les membres conviennent de lever la réunion à 12 h 02.

** Document original signé

Le président

La secrétaire